



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 49055

Texte de la question

M. Patrick Herr souhaite attirer l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux transports sur les inquiétudes exprimées par les passionnés d'aviation légère au sujet de trois projets d'arrêtes relatifs aux constructions en kit, aux ULM et aux avions de collection. Il semblerait en effet que ces projets aient été élaborés sans réelle concertation avec les organisations représentatives de l'aviation légère. Il lui demande en conséquence de lui préciser les intentions du Gouvernement à ce sujet et si elle envisage d'établir une consultation des acteurs de l'aviation légère et sportive avant la publication des arrêtes précitées.

Texte de la réponse

Les trois projets d'arrêtes établis par la direction générale de l'aviation civile (DGAC) portent sur les autorisations de vol des appareils ultra-légers motorisés (ULM), sur les certificats de navigabilité des avions de collection et sur les certificats de navigabilité des aéronefs en kit. Préoccupé par le nombre d'accidents enregistrés chaque année pour ces appareils de plus en plus performants, le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme a en effet considéré qu'une évolution de la réglementation était indispensable. La diffusion de ces projets d'arrêtes, qui ne préjuge pas des orientations finales, n'est qu'une étape dans le processus d'élaboration de cette nouvelle réglementation. La DGAC a par ailleurs demandé à trois experts extérieurs à l'administration de lui faire part de leur propre position et a invité les organisations professionnelles à lui adresser leurs observations et leurs commentaires. Une fois ces éléments réunis, des réunions de travail seront organisées entre les responsables de ce dossier à la DGAC et les représentants de l'aviation légère, afin de rechercher en commun des solutions permettant tout à la fois de ne pas freiner l'expansion du secteur et d'assurer la sécurité des pilotes ainsi que des personnes transportées et des tiers au sol.

Données clés

Auteur : [M. Herr Patrick](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49055

Rubrique : Aviation légère

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1042

Réponse publiée le : 17 mars 1997, page 1435